

OPPS

Observatoire Paritaire du Portage Salarial

COMMUNIQUÉ

L'encadrement du portage salarial en bonne voie

L'OPPS se félicite de l'annonce faite par le Premier ministre concernant le portage salarial selon laquelle « *l'accord majoritaire qui l'encadre devra trouver une nouvelle base législative avant la fin de l'année 2014.* »

Cette annonce répond ainsi positivement à la demande commune des syndicats signataires de l'accord de 2010 et du PEPS, syndicat représentatif des employeurs du portage salarial.

Le dialogue social effectif qui associe au sein de l'OPPS tous les acteurs représentatifs du portage salarial, c'est-à-dire les syndicats CGT, CFDT, FO, CGC et CFTC ainsi que le PEPS, a largement contribué à ce succès.

Les fondements d'une convention collective que tous les membres de l'OPPS se sont déclarés prêts à négocier sont donc en bonne voie. Elle permettra de réglementer une activité dont l'absence d'encadrement risquerait de pénaliser 50 000 salariés portés et de laisser libre cours à des pratiques néfastes tant socialement qu'économiquement.

L'OPPS poursuivra son action dans les mois qui viennent pour aboutir au meilleur cadre législatif possible reprenant les principes et dispositions de l'accord majoritaire de 2010.

À propos de l'OPPS:

L'**Observatoire Paritaire du Portage Salarial** (OPPS), a été créé le 6 mars 2006 et réunit aujourd'hui le syndicat des Professionnels de l'Emploi en Portage Salarial (PEPS) du côté patronal et les 5 organisations syndicales de salariés CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC et FO, du côté salarial.

L'OPPS remplit :

- Une mission **d'observatoire** pour mieux cerner les réalités du portage salarial et ses enjeux. Dans ce cadre, l'OPPS a notamment reçu les deux équipes de recherche qui menaient l'étude sur le portage réalisée à la demande du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.
- Une mission de concertation visant à **élaborer des propositions pour structurer et réguler globalement le portage salarial.**

Paris, 9 juillet 2014

POUR TOUT CONTACT

Jean-François Bolzinger
Président de l'OPPS

jf.bolzinger@ugict.cgt.fr
06 10 07 53 56

Radhia Amirat
Vice-présidente de l'OPPS
radhia.amirat@acpi.fr
06 72 37 72 05